

# COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

## Réunion du 8 Août 2022

### Courrier :

- US Replonges : problèmes avec inactivités et mutations. Noté
- US Dombes : mutation licence futsal et foot à 11. Mail transféré à la Ligue.

## ENTENTES – 2022/2023

### U15

. Châtillon la Palud et Priay  
Club responsable : Châtillon la Palud

. Marboz et Cormoz St Nizier  
Club responsable : Marboz

## INACTIVITES – 2022/2023

- \* RIVES DE L'AIN : catégories U19-U18 à compter du 5/09/2022.
- \* O. BUYATIN : catégories U19-U18, U17-U16 à compter du 24/08/2022.
- \* REPLONGES : catégories U19-U18, U17-U16, U15-U14 à compter du 4/09/2022.